
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 16 juin 2022
17 h**

**Séance tenue le jeudi 16 juin 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, M. Mickey Max Guttman, M. Mitchell Kujavsky à titre de représentant de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt, Mme Maja Vodanovic et M. Christopher Von Roretz à titre de représentant de la Ville de Dorval.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Robert Beaudry, Mme Paola Hawa, Mme Sophie Mauzerolle

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous, en indiquant que c'est la dernière rencontre avant la pause estivale. Elle remercie Mme Julie Brisebois d'avoir pris la relève les deux dernières semaines. Elle invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Par la suite, la présidente d'assemblée dépose une résolution du conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux nommant M. Mickey Max Guttman à titre de deuxième représentant de cette Ville lors des séances du conseil d'agglomération, et ce, pour la période du 14 juin au 30 novembre 2022. Puis, elle déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public ».

Mme Blanchet indique qu'aucune personne du public n'est présente à cet effet.

Ensuite, la présidente d'assemblée enchaîne en faisant la lecture de l'unique question reçue via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. La question reçue par écrit par le public est déposée aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que la question du public reproduite ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaît comme elle a été reçue, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Farah Messekher	Mme Giuliana Fumagalli (M. Alex Norris)	un club baby sitters a été crée dans le quartier villeray, le club se compose d'enfants entre 12-13ans qui vont garder d'autres enfants de 3 a n'importe quel âge, le gardiennage s'effectuera dans la ruelle entre rue chabot et rue cartier et rue jean talon, de jeunes enfants crient et hurlent dans la ruelle sans surveillance adulte et jouent a des

(SUITE) jeux dangereux, ceci crée beaucoup de nuisances sonores et rend la vie estivale difficile et désagréable dans ce quartier. Des affiches ont été distribuées dans le quartier pour la promotion du baby sitters club le numéro de tél y figurant est le : 438-357-6533. Au secours!

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 11. Elle remercie la personne qui a soumis sa question par écrit à l'avance pour faire état de ses préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 12.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG22 0356

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 0993;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 juin 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG22 0357

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mai 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mai 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 2 juin 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Mme Dominique Ollivier pour M. Benny Masella

- Dépôt d'une réponse de Mme Dominique Ollivier à la question de M. Benny Masella concernant l'étude publique des états financiers de la Ville de Montréal par la Commission des finances et l'administration – Est-ce que la Commission sur les finances et l'administration procédera à l'étude publique des états financiers comme cela a été fait par le passé?

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG22 0358

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport sur la passation et l'exécution de contrats de services professionnels par la Société de transport de Montréal (Art. 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - commentaires et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport sur la passation et l'exécution de contrats de services professionnels par la Société de transport de Montréal (Art. 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt ».

CG22 0359

Dépôt du bilan annuel 2021 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0987;

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel 2021 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.01 1224060001

CG22 0360

Dépôt du bilan annuel 2021 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.02 1228247001

CG22 0361

Dépôt du Rapport annuel 2021 de la Ville de Mont-Royal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Rapport annuel 2021 de la Ville de Mont-Royal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.03

CG22 0362

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables en date du 31 décembre 2021

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2021, et le conseil en prend acte.

07.04 1220498001

CG22 0363

Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur les constatations et recommandations du Bureau du vérificateur général

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur les constatations et recommandations du Bureau du vérificateur général, et le conseil en prend acte.

07.05 1227665004

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0364

Résilier le contrat accordé à 11073192 Canada inc. / Déneigement NA-SA (CE20 1142) / Accorder un contrat à Les revêtements Scelltech inc, pour la location d'un camion-citerne avec opérateur, sur demande, pour le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Montréal - Dépense totale de 273 065, 63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19228 (4 soum. - 1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0888;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé à 11073192 Canada inc. / Déneigement NA-SA (CE20 1142) – Dépense totale de 164 414,25 \$, taxes incluses - appel d'offres public 20-18061;
- 2- d'accorder à Les revêtements Scelltech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'un camion-citerne avec opérateur, sur demande, pour le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 273 065,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19228;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1227482008

CG22 0365

Conclure des ententes-cadres avec UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent) (lots 2 et 3) pour la fourniture de différentes pièces électriques et électroniques qui seront utilisées par le Service du matériel roulant et des ateliers, pour une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 373 501, 97 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19128 - (1 soum. pour le lot 2 et 2 soum. pour le lot 3)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0889;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, différentes pièces électriques et électroniques qui seront utilisées par le Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19128;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent)	Lot 2	277 410,75 \$

UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent) Lot 3

916 938,79 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 179 152,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1225382010

CG22 0366

Exercer les deux options de prolongation d'un an et autoriser une dépense additionnelle pour le lot 1 d'un montant de 2 552 668,12 \$, majorant le contrat de 4 067 426,65 \$ à 6 620 094,77 \$, pour le lot 2 de 3 312 762,71 \$ majorant le contrat de 4 656 299,86 \$ à 7 969 062,57 \$, pour le lot 3 de 61 631,20 \$ majorant le contrat de 231 237,72 \$ à 292 868,92 \$ et pour le lot 4 de 91 060,20 \$ majorant le contrat de 518 422,28 \$ à 609 482,48 \$, le tout taxes incluses, pour la location de circuits en transmission de données, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (lots 1, 2, 3) et la Société TELUS Communications (lot 4) (CG19 0317)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0890;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation d'un an et d'autoriser une dépense additionnelle pour le lot 1 d'un montant de 2 552 668,12 \$, majorant le contrat de 4 067 426,65 \$ à 6 620 094,77 \$, pour le lot 2 de 3 312 762,71 \$ majorant le contrat de 4 656 299,86 \$ à 7 969 062,57 \$, pour le lot 3 de 61 631,20 \$ majorant le contrat de 231 237,72 \$ à 292 868,92 \$ et pour le lot 4 de 91 060,20 \$ majorant le contrat de 518 422,28 \$ à 609 482,48 \$, le tout taxes incluses, pour la location de circuits en transmission de données, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (lots 1, 2, 3) et la Société TELUS Communications (lot 4) (CG19 0317);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1219351001

CG22 0367

Accorder un contrat à J.N.A. Leblanc électrique inc., pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une période approximative de 24 mois - Dépense totale de 728 084,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP22026-167032-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0891;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à J.N.A. Leblanc électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée pour une somme maximale de 728 084,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22026-167032-C;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de J.N.A. Leblanc électrique inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1227482009

CG22 0368

Conclure avec Distribution Glass Jet inc., une entente d'achat contractuelle d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de sable de filtration aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater - Montant total de l'entente : 659 712,18 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public no 22-19237 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0892;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 36 mois, par laquelle Distribution Glass Jet inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et la livraison de sable de filtration aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 599 738,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19237;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 973,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1227100003

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0369

Exercer une option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 516 547,42 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux utilisée dans les usines de production d'eau potable Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire pour adoucir l'eau et ajuster le pH dans le cadre du contrat accordé à Graymont (Qc) inc. (CG19 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 332 790,20 \$ à 1 849 337,62 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0893;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 516 547,42 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux utilisée dans les usines de production d'eau potable Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire pour adoucir et ajuster le pH de l'eau dans le cadre du contrat accordé à Graymont (Qc) inc. (CG19 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 332 790, 20 \$ à 1 849 337, 62 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1227100002

CG22 0370

Exercer l'option d'une première prolongation de 12 mois de 158 607, 89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. (CG17 0230) majorant ainsi le montant total du contrat de 683 654,68 \$ à 842 262,57 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0894;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 158 607,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de messagerie dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. (CG17 0230), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 654,68 \$ à 842 262,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1227026001

CG22 0371

Exercer l'option de prolongation de 12 mois pour la fourniture de métaux bruts (lot 1) (CG21 0372) dans le cadre du contrat accordé à Métal M-Pact inc. - Montant total estimé de l'entente-cadre est maintenu à 1 447 330,05 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0895;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de métaux bruts (lot 1), dans le cadre du contrat accordé à Métal-M-Pact inc. (CG21 0372) en maintenant le montant de 1 111 495,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 335 834,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à l'évaluation de l'adjudicataire Métal M-Pact inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1225382011

CG22 0372

Exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 5 943 582 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de la solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique, dans le cadre du contrat accordé à Onix Networking Canada inc. (CG18 0504) / Approuver l'ajout accessoire au contrat d'une banque d'heures pour les prestations de services professionnels sur mandat, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 15 911 289 \$ à 22 860 902,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0896;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 5 943 582 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de la solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique, dans le cadre du contrat accordé à Onix Networking Canada inc. (CG18 0504) et approuver l'ajout accessoire au contrat d'une banque d'heures pour les prestations de services professionnels sur mandat, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 15 911 289 \$ à 22 860 902,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la direction institutionnelle du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1229563001

CG22 0373

Accorder un contrat de 12 mois à Brenntag Canada inc. (option 1 - groupe 3), pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec une possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 4 426 537,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19187 (2 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 832 000 \$ en 2022 / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 470 000 \$ pour 2023 et les années subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0897;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Brenntag Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 426 537,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19187;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 832 000 \$ en 2022 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 470 000 \$ pour 2023 et les années subséquentes;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1227482012

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0374

Accorder un contrat à Urbex Construction inc., pour la plantation de végétaux ainsi que la fermeture de sentiers informels indésirables dans le cadre du projet de mise en valeur du réseau formel de sentiers du parc du Mont-Royal - Dépense totale de 690 488,78 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19253 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0898;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la plantation de végétaux ainsi que la fermeture de sentiers informels indésirables dans le cadre du projet de mise en valeur du réseau formel de sentiers du parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 600 425,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19253;
- 2- d'autoriser une dépense de 90 063,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Urbex Construction inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1229178001

CG22 0375

Accorder un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de quatre pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale 242 170, 69 \$, taxes incluses - Avis d'intention DEEU-22-001

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0899;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., pour la fourniture de quatre pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte, pour une somme maximale de 242 170,69 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-22-001;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1227482013

CG22 0376

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour la fourniture d'équipements et de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle entrée électrique primaire au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 693 195,63 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0902;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat gré à gré à Hydro-Québec, pour la fourniture d'équipements et de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle entrée électrique primaire au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) situé au 1441, rue Saint-Urbain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 602 778,81 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 90 416,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1226318001

CG22 0377

Autoriser la première prolongation, pour une période de 24 mois, de deux ententes-cadres conclues avec Logistik Unicorp inc. pour l'approvisionnement en biens et la fourniture des services en gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble des employés des services de sécurité publique de la Ville de Montréal - Montants estimés pour chacun des groupes - Groupe 1 : 18 522 077, 66 \$, taxes, contingences et variations des quantités incluses, majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 30 863 579,67 \$ à 49 385 657,33 \$ - Groupe 2 : 7 142 098, 98 \$, taxes, contingences et variations des quantités incluses, majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 14 686 932, 27 \$ à 21 829 031,25 \$ / Autoriser l'ajustement de la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 2 630 000 \$ pour 2023 et 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0904;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

I. Pour le contrat du Groupe 1 (SPVM, AMD, BTM et Remorquage) :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 14 165 027,61 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande des articles vestimentaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 dans le cadre du contrat accordé à Logistik Unicorp inc. (CG18 0063);
- 2- d'imputer les dépenses de consommation du point 1 à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler;
- 3- d'autoriser les dépenses suivantes :
 - 670 810,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
 - 1 622 842,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 - 2 941 807,38 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion;
- 4- d'imputer les dépenses du point 3 au budget du Service de l'approvisionnement;

Majorant ainsi le montant total du contrat du Groupe 1 de 30 863 579,67 \$ à 49 385 657,33 \$, taxes incluses.

II. Pour le contrat du Groupe 2 (SIM, ASM et BRIG) :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 379 488,12 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande des articles vestimentaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 dans le cadre du contrat accordé à Logistik Unicorp inc. (CG18 0063);
- 2- d'imputer les dépenses de consommation du point 1 à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler;
- 3- d'autoriser les dépenses suivantes :
 - 365 896,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
 - 616 018,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 - 1 780 696,01 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion;
- 4- d'imputer les dépenses du point 3 au budget du Service de l'approvisionnement;

Majorant ainsi le montant total du contrat du Groupe 2 de 14 686 932,27 \$ à 21 829 031,25 \$, taxes incluses.

III. D'autoriser un ajustement annuel à la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 2 630 000 \$ pour 2023 et 2024, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1226135001

CG22 0378

Accorder un contrat de gré à gré à GrayMatter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour une période de trois ans, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP, pour la somme maximale de 227 019, 51 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0906;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de trois ans à GrayMatter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP utilisées pour le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs et Pierrefonds, pour une somme maximale de 227 019,51 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1227696001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0379

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Corporation d'habitation du centre uni de la communauté chinoise de Montréal, pour la propriété située au 1001, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 17 ans, soit du 24 août 2035 jusqu'au 23 août 2052, dont la rente annuelle sera de 16 400 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 6 080 000 \$ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 09209;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Corporation d'habitation du centre uni de la communauté chinoise de Montréal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 17 ans, soit du 23 août 2035 jusqu'au 23 août 2052, pour la propriété située au 1001, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 180 683 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 375,9 mètres carrés, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2- d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1206037001

CG22 0380

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation Aux Espaces Verts, pour la propriété située au 7765-7805, rue Claire-Fauteux, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 12 ans, soit du 14 septembre 2041 jusqu'au 13 septembre 2053, dont la rente annuelle sera de 6 000 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 600 000 \$ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0930;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation Aux Espaces Verts, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 12 ans, soit du 14 septembre 2041 jusqu'au 13 septembre 2053, pour la propriété située au 7765-7805, rue Claire-Fauteux, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constituée des lots 1 324 027, 1 324 028 et 1 324 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 467,1 mètres carrés, dont la rente annuelle sera de 6 000 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de modification de l'emphytéose, pourvu que cet acte dans sa forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte et à la condition que la coopérative Aux Espaces Verts ait remis à la Ville la confirmation de ses créanciers hypothécaires à l'effet qu'ils approuvent la modification de l'emphytéose;
- 3- d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1213496004

CG22 0381

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir le Festival Go vélo Montréal qui se tiendra du 3 au 5 juin 2022, pour l'année 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0937;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à l'organisme Vélo Québec Association afin de soutenir le Festival Go vélo Montréal qui se tiendra du 3 au 5 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1228475002

CG22 0382

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Le Sud-Ouest (RSO-3) » - Dépense totale de 1 733 248, 13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10383 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0911;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entreprises Cogenex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de construction de chambres de vannes et de mesure pour le secteur de régulation appelé RSO-3, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 373,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10383;
- 2- d'autoriser une dépense de 144 437,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 144 437,34 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1226263001

CG22 0383

Autoriser une dépense additionnelle de 772 741,33 \$, taxes incluses, au budget des incidences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0078) majorant ainsi le montant total du contrat de 44 843 751,25 \$ à 45 616 492,58 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0912;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 772 741,33 \$, taxes incluses, au budget des incidences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0078), majorant ainsi le montant du contrat de 44 843 751,25 \$ à 45 616 492,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 159 741,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1227973001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0384

Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Vidéotron ltée pour une période additionnelle de 10 ans, du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2033, des espaces à l'intérieur et sur le toit de l'immeuble situé au 2111, rue St-Zotique Est à Montréal, pour y maintenir des équipements de télécommunication, moyennant un loyer total de 344 916,21 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0932;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Vidéotron ltée, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} juin 2023, des espaces à l'intérieur et sur le toit de l'immeuble situé au 2111, rue St-Zotique Est à Montréal, pour y maintenir des équipements de télécommunication, moyennant un loyer total de 344 916,21 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1226025002

CG22 0385

Autoriser une dépense additionnelle de 2 796 167,24 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modernisation à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du contrat accordé à HMI Construction inc. (CG15 0284) majorant ainsi le montant total du contrat de 55 457 316,97 \$ à 58 253 484,21 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0913;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 796 167,24 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modernisation à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du contrat accordé à HMI Construction inc. (CG15 0284), majorant ainsi le montant du contrat de 55 457 316,97 \$ à 58 253 484,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 786 585,35 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1226989001

CG22 0386

Accorder un contrat à Construction et Excavation MAP 2000/9346-2182 Québec inc., pour des travaux de réfection et d'aménagement de l'escalier Camillien-Houde au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 673 275,97 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 22-6711 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0914;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction et Excavation MAP 2000 / 9346-2182 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réfection et d'aménagement de l'escalier Camillien-Houde au parc du Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 480 911,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6711;
- 2- d'autoriser une dépense de 96 182,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 72 136,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;
- 4- d'autoriser une dépense de 24 045,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction et Excavation MAP 2000 / 9346-2182 Québec inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1228196001

CG22 0387

Approuver la convention de cession du contrat no. 13-12645 conclu le 30 octobre 2014 entre la Ville de Montréal et SNC Lavalin inc. et Réal Paul architecte (CG14 0470) à SNC Lavalin inc. et Réal Paul architecte inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0933;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la convention de cession du contrat no. 13-12645 conclue le 30 octobre 2014 entre la Ville de Montréal et SNC Lavalin inc. et Réal Paul architecte (CG14 0470), à SNC Lavalin inc. et Réal Paul architecte inc.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1227482011

CG22 0388

Autoriser une dépense additionnelle de 395 380,82 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme dans le cadre de l'entente conclue entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal (CG21 0587), majorant la dépense totale de 1 314 156,45 \$ à 1 709 537,27 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0927;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 395 380,82 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente relative à l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme (CG21 0587), majorant la dépense totale de 1 314 156,45 \$ à 1 709 537,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1215842001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0389

Accorder à Jeunesse au Soleil un soutien financier de 694 068,20 \$, taxes incluses, d'une durée de quatre ans, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2026, avec des frais de gestion annuels de 5 % qui seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, portant le total de l'entente à 728 771,61 \$, taxes incluses, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver le protocole d'entente à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0947;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente d'une durée de quatre ans, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2026, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder un soutien financier annuel de 167 894,81 \$, taxes incluses, indexé de 2,2 % au 1^{er} septembre de chaque année, à compter du 1^{er} septembre 2023 pour un total de 694 068,20 \$, taxes incluses. Des frais de gestion annuels de 5 % seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, portant le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil à 728 771,61 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente pour et au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1226232001

CG22 0390

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 68 541 \$, à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) Villes liées de la Ville de Côte-Saint-Luc et Cité de Dorval / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0948;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 68 541 \$, à l'organisme ci-après désigné, pour l'année 2022 :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	Lutte contre la pauvreté à Côte Saint-Luc 2022	68 541 \$

- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1228377001

CG22 0391

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2022 / Approuver la convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0949;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal, pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1229561002

CG22 0392

Accorder un soutien financier maximal de 757 551 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour un projet de Mobilité Intégrée qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0955;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 757 551 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain, pour un projet de Mobilité Intégrée qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1229472003

CG22 0393

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ à Printemps Numérique, pour la mise en place de l'événement numérique MTL Connect, du 15 au 23 octobre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0935;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ à Printemps Numérique pour la mise en place de l'événement numérique MTL Connect, du 15 au 23 octobre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1227953003

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0394

Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0917;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1228009008

CG22 0395

Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0918

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1228009009

CG22 0396

Approuver le projet d'addenda no 5 au protocole d'entente entre le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes (FCCQ-GV), numéros 800277 et 810487, d'avril 2012, relatif à une révision générale des projets constituant la programmation de cette entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0928;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet l'addenda n° 5 au protocole d'entente intervenu entre la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Montréal, dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes (FCCQ-GV), dossiers numéros 800277 et 810487 du 19 avril 2012, relatif à une révision générale des annexes B-1 et B-2 de l'entente;
- 2- d'autoriser la mairesse de Montréal et le greffier de la Ville à signer le projet d'addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1229569001

CG22 0397

Accorder un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc. par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les prestations de services en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 489 263, 70 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion du MCN, pour une somme de maximale de 9 785, 27 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0922

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc. par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les prestations de services en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 12 mois, soit pour une somme maximale de 489 263,70 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion du MCN, pour une somme de maximale de 9 785,27 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1227684002

CG22 0398

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition par voie d'expropriation les droits requis d'un immeuble pour la construction d'un ascenseur à la station De l'Église

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0931;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition par expropriation les droits requis de l'immeuble situé au 4146 à 4162 rue Wellington et 227 rue Galt pour la construction d'un ascenseur à la station De l'Église, lesquels sont identifiés au plan joint à la résolution CA-2022-056 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1227945003

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0399

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier pour le nouveau centre 9-1-1 du SPVM - site 1 - Dépense totale de 2 812 144,79 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-19080 (lot 1) (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1036;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 973 775,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19080;
- 3- d'autoriser une dépense de 493 443,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 344 925 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1220805001

CG22 0400

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Groupe ABS inc., Solmatech inc. et SNC-Lavalin inc., pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal - Montant estimé des ententes : 6 537 531,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19127 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1037;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19127, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Groupe ABS inc.	2 374 533,83 \$	1
Solmatech inc.	2 230 336,79 \$	2
SNC-Lavalin inc.	1 932 660,77 \$	3

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Groupe ABS inc., Solmatech inc. et SNC-Lavalin inc. à la fin de leur contrat;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1226686001

CG22 0401

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc., pour des travaux de conduite d'eau principale et secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal, Bell) dans le boulevard Henri-Bourassa, du boulevard Pitfield à l'avenue Félix-Leclerc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 39 575 119,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 327401 (5 soum.) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 555 568,99 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1033;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduite d'eau principale et secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des Services Électriques de Montréal, Bell) dans le boulevard Henri-Bourassa du boulevard Pitfield à l'avenue Félix-Leclerc dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 929 025,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327401;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 924 567,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 721 526,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 555 568,99 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1227231034

CG22 0402

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Insituform Technologies Limited, d'une durée de trois ans, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'Île de Montréal - Dépense totale de 5 485 500,02 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 322704 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1020;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement d'une somme maximale de 4 770 000,02 \$, taxes incluse, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, une équipe de travail et des équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322704;
- 3- d'autoriser une dépense de 715 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited.
- 5- d'imputer cette dépense à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1227231043

CG22 0403

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour des travaux d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 13 858 067,66 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 22-6688 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1021;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement du secteur du Marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 879 434,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6688;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 175 886,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 316 592,41 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- d'autoriser une dépense de 486 153,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1228867001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0404

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT (Québec), une division d'Industries Toromont ltée, pour les services d'inspection, d'essais et de travaux d'entretien des génératrices de la Direction de l'eau potable pour une période de 60 mois - Montant de l'entente : 3 494 362,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19075 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1011

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Toromont CAT (Québec), seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'inspection, d'essais et de travaux d'entretien des génératrices de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 3 494 362,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19075;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT (Québec);
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1224087001

CG22 0405

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats

Accorder un contrat à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L, pour l'acquisition, implantation et intégration d'une solution infonuagique (SAAS) de gestion de la dette et de la trésorerie, pour une période de cinq ans avec deux options de prolongation de deux ans chacune - Dépense totale de 1 484 384,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19029 (3 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1013;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition, l'implantation et l'intégration d'une solution infonuagique (SAAS) de gestion de la dette et de la trésorerie, pour une période de cinq ans avec deux options de prolongation de deux ans chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 484 384,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19029;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1227684006

CG22 0406

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la construction d'un bâtiment de service pour l'ouvrage de rétention William - Dépense totale de 7 958 414,86 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public BP21047-171862-C (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1027;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Deric inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la construction d'un bâtiment de service pour l'ouvrage de rétention William, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 234 922,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BP21047-171862-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 723 492,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1227482002

CG22 0407**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder trois contrats à Complexe Enviro Connexions Itée, trois contrats à GFL Environmental inc., trois contrats à Recyclage Notre-Dame inc., et deux contrats à WM Québec inc., pour des services d'élimination d'ordures ménagères, ainsi que deux contrats à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) pour des services de collecte, de transport et d'élimination de matières résiduelles, pour une période variant de 12 à 60 mois, avec la possibilité de deux périodes de prolongations de 12 mois - Dépense totale de 64 786 880,14 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19058 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1017;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots selon les modalités d'adjudication prévues, pour une période variant de 12 à 60 mois, les contrats pour les services d'élimination d'ordures ménagères, ainsi que les contrats pour la collecte, le transport, et le traitement des matières résiduelles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19058 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des contrats (taxes incluses)</u>	<u>Montant des contingences (taxes incluses)</u>	<u>Montant total (taxes incluses)</u>
Complexe Enviro Connexions Itée	Élimination Lot 1 - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (territoire Pointe-aux-Trembles), Montréal-Est	2 138 971,28 \$	106 948,56 \$	2 245 919,85 \$
GFL Environmental inc.	Élimination Lot 2 - Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (territoire Notre-Dame-de-Grâce), Montréal-Ouest	4 947 798,19 \$	247 389,91 \$	5 195 188,10 \$
Waste Management inc.	Élimination Lot 3 - Hampstead, Mont-Royal, Côte-St-Luc	4 927 539,17 \$	246 376,96 \$	5 173 916,13 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Élimination Lot 4 - Conteneurs (Ville de Montréal)	342 050,63 \$	17 102,53 \$	359 153,16 \$
Complexe Enviro Connexions Itée	Élimination Lot 5 - Anjou	1 642 823,68 \$	82 141,18 \$	1 724 964,87 \$
GFL Environmental inc.	Élimination Lot 6 - Lachine	5 545 063,39 \$	277 253,17 \$	5 822 316,56 \$
Waste Management inc.	Élimination Lot 7 - Le Sud-Ouest	2 909 311,51 \$	145 465,58 \$	3 054 777,09 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Élimination Lot 8 - Montréal-Nord	5 895 060,58 \$	294 753,03 \$	6 189 813,61 \$
Complexe Enviro Connexions Itée	Élimination Lot 9 - Outremont	752 201,93 \$	37 610,10 \$	789 812,03 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Élimination Lot 10 - Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles (territoire Rivière-des-Prairies)	4 248 149,66 \$	212 407,48 \$	4 460 557,14 \$
GFL Environmental inc.	Élimination Lot 11 - Verdun	4 316 253,47 \$	215 812,67 \$	4 532 066,14 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	Collecte, Transport et Élimination Lot 30 - Ville-Marie 1 (Option 1)	13 100 057,94 \$	988 680,56 \$	14 088 738,51 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	Collecte, Transport et Élimination Lot 32 - Ville-Marie 2	10 367 675,61 \$	781 981,36 \$	11 149 656,98 \$
TOTAL		61 132 957,04 \$	3 653 923,10 \$	64 786 880,14 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 3 653 923,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2023 comme suit : de 2 250 440,92 \$ en 2023, de 2 494 709,84 \$ en 2024, de 2 845 317 \$ en 2025, de 3 073 453,72 \$ en 2026 et de 3 224 783,15 \$ en 2027, pour un total de 13 888 704,63 \$;

- 5- de procéder à une évaluation de rendement de ces firmes à la fin des contrats;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1228554002

CG22 0408

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à K.F. Construction inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de voirie, d'éclairage dans le lot 5 553 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dans l'avenue Broadway Nord à l'intersection du boulevard Métropolitain Est dans la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 7 643 111 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458920 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1028;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, à K.F. Construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de voirie, d'éclairage dans le lot 5 553 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et dans l'avenue Broadway Nord à l'intersection du boulevard Métropolitain Est, dans la Ville de Montréal-Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 402 612,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458920;
- 3- d'autoriser une dépense de 800 440,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 440 057,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de K.F. Construction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1227231041

CG22 0409

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (entente-cadre 1: 2 447 352,10 \$), Groupe Intervia inc. (entente-cadre 2: 2 438 217,34 \$), AECOM Consultants inc. (entente-cadre 3: 1 528 477,59 \$) et FNX-INNOV inc. (entente-cadre 4: 1 103 265,61 \$), toutes taxes incluses, pour des services en conception pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures routières d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable et d'éclairage de rues, de signalisation lumineuse et de réaménagement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, avec une option de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune - Appel d'offres public 22-19269 (5 soum.)

Le conseiller Alex Norris déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1038;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure quatre ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des contrats, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en conception de documents d'ingénierie dans le cadre des Programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19269;

Firme	Contrat	Montant (taxes incluses)
Les Services EXP inc.	1	2 447 352,10 \$
Groupe Intervia inc.	2	2 438 217,34 \$
AECOM Consultants inc.	3	1 528 477,59 \$
FNX-INNOV inc.	4	1 103 265,61 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services EXP inc., Groupe Intervia inc., AECOM Consultants inc. et FNX-INNOV inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1227231051

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.47 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0410

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Jacques Olivier Ford inc. (lot 1), pour l'acquisition de véhicules hybrides certifiés Police et d'équipements pour des véhicules du Service de police de Montréal, pour une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 12 444 492,16 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19113 - (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1009;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 1, pour une durée de trois ans, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules hybrides certifiés Police pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale 10 821 297,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19113;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 623 194,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Jacques Olivier Ford inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1225382008

CG22 0411

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats

Accorder deux contrats à Garage P. Venne inc., pour l'acquisition de 42 camions fourgons ayant un poids nominal brut du véhicule de 8 500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pieds cubes (minimum) (lot 1) et pour l'acquisition de 25 camions fourgons ayant un poids nominal brut du véhicule de 9 300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pieds cubes (minimum) (lot 2) - Dépense totale de 4 682 082,78 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19142 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1010;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Garage P. Venne inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des articles, pour une période de deux ans, les commandes pour l'acquisition de 42 camions fourgon ayant un poids nominal brut du véhicule (pnbv) de 8 500 livres (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pieds cubes (minimum), lot 1, et pour l'acquisition de 25 camions fourgon ayant un poids nominal brut du véhicule (pnbv) de 9 300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pieds cubes (minimum), lot 2, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19142;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Lot 1 : Garage P. Venne inc.	42 camions fourgon ayant un pnbv de 8 500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pieds cubes (minimum)	2 658 723,29 \$
Lot 2 : Garage P. Venne inc.	25 camions fourgon ayant un pnbv de 9 300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pieds cubes (minimum)	1 597 715,60 \$

- 3- d'autoriser une dépense totale de 425 643,88 \$, taxes incluses, (265 872,33 \$, lot 1 et 159 771,56 \$, lot 2), à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Garage P. Venne inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1229446007

CG22 0412

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la prestation de services TI pour le développement d'applications, évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, pour une période de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 1 847 034,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19106 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1012;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, par laquelle Cofomo inc., seul soumissionnaire conforme, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour le développement d'applications, évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, d'une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 847 034,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19106;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1226634001

CG22 0413

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats

Accorder un contrat à Toromont Cat, pour la location de six niveleuses articulées avec chasse-neige latéral selon les caractéristiques, équipements et accessoires du devis no 473A21A11 (lot # 2) et pour la tarification des équipements dus à un usage abusif, accident, négligence ou vandalisme (lot # 4) pour le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année sans option de renouvellement - Dépense totale de 3 429 840,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19111 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1015;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Toromont Cat, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de six niveleuses articulées avec chasse-neige latéral selon les caractéristiques, équipements et accessoires du devis n° 473A21A11 (lot 2), et pour la tarification des équipements dus à un usage abusif, accident, négligence ou vandalisme (lot 4) pour le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 858 200,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19111;
- 3- d'autoriser une dépense de 571 640,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont Cat;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1229446008

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0414

Accorder des contrats aux firmes Solutions informatiques INSO inc. pour le lot 1 - (4 soum.) et Compugen inc. pour le lot 6 - (3 soum.), pour l'acquisition des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciels de créativité incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une durée de 36 mois, soit du 8 juillet 2022 au 7 juillet 2025 - Dépense totale : 2 102 208,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19330

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1007;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, soit du 8 juillet 2022 au 7 juillet 2025, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciels de créativité incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19330;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Solutions informatiques INSO inc.	Lot 1	961 270,33 \$
Compugen inc.	Lot 6	1 140 938,32 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Solutions informatiques INSO inc. et Compugen inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1227684004

CG22 0415

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 016 129 \$ à différents organismes, pour la période de juillet 2022 à mars 2023, pour différents projets en itinérance, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1044;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 016 129 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période de juillet 2022 à mars 2023 et le montant indiqué pour chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montant recommandé
L'Anonyme U.I.M.	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale	236 235 \$
C.A.RE Montréal (centre d'aide et de réinsertion)	Brigade Parage	211 295 \$
Accueil Bonneau inc.	Square Viger : un partenariat pour relier les personnes en situation ou à risque d'itinérance à l'humanité	117 527 \$
La Maison Benoît Labre	Brigade de propreté	105 099 \$
Plein Milieu	Chargée de projet l'oranger	77 861 \$
Projet ado communautaire en travail de rue	Brigade de cohabitation positive	143 600 \$
Ricochet (Hébergement/Homes)	Co-existe	110 258 \$
Projets autochtones du Québec	Le bon voisinage	53 405 \$
Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Équipe de cohabitation sociale	89 644 \$
Travail de rue / Action communautaire (TRAC)	Le TRAC pour favoriser la cohabitation sociale au niveau de l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine	54 901 \$
Mission Old Brewery	Navette OBM - Maintien des activités	170 009 \$
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	Médiation communautaire	118 591 \$
Missions Exeko	Espaces partagés	60 000 \$
Société de développement social	Action médiation - soirs et fins de semaine	104 045 \$
Société de développement social	Équipe métro d'intervention concertée (ÉMIC)	110 146 \$
L'Amour En Action Syl Dan	Action et réconciliation pour une meilleure cohabitation	92 978 \$
Prévention Sud-Ouest	PSIT-Cohabitation	80 516 \$
YMCA du Québec	Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance	80 019 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0416

Accorder un contrat de gré à gré à Atelier de décors Kamikaze inc. pour la fourniture et l'installation de mobilier d'exposition au Centre de traitement des matières organiques (CTMO) de Saint-Laurent - Dépense totale de 105 119,21 \$, taxes incluses - Demande de prix 22-1526913 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1005;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Atelier de décors Kamikaze inc. pour la fourniture et l'installation de mobilier d'exposition au Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 119,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix 22-1526913;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1229089003

CG22 0417

Autoriser la cession de l'entente-cadre de la firme Pneus Sp inc. à la firme Pneus Ratté inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois (CG20 0439) / Approuver un projet de cession pour le reste de l'entente et selon les mêmes termes et conditions à la firme Pneus Ratté inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1008;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la cession des droits et obligations dans l'entente-cadre de l'appel d'offres 20-18237 (CG20 0439) de Pneus SP inc. à Pneus Ratté inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois;

Adopté à l'unanimité.

20.54 1215382026

CG22 0418

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 368 277, 72 \$, taxes incluses, pour le lot 1, pour la construction de divers travaux mineurs en architecture de paysage dans les parcs-nature, dans le cadre du contrat accordé à Les Terrassements Multi-Paysages inc. (CG20 0261), pour une période de 12 mois soit du 29 mai 2022 au 28 mai 2023, majorant ainsi le montant total de la dépense de 736 555,42 \$ à 1 104 833,14 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1046;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} juin 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 300 980,06 \$, taxes incluses, pour la construction de divers travaux en architecture de paysage dans les parcs-nature, pour le lot 1, dans le cadre du contrat accordé à Les Terrassements Multi-Paysages inc. (CG20 0261), majorant ainsi le montant total du contrat de 601 960,12 \$ à 902 940,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 098,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 101,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 30 098,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1228177003

CG22 0419

Approuver les modifications proposées à la « Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal » et à la « Directive sur la gouvernance de données »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1048;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver les modifications proposées à la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal et à la Directive sur la gouvernance des données.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1225890002

CG22 0420

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1049;

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012);

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

2 174 000	2 174 484	1 879 940	1 878 893	3 364 459	3 364 460
1 881 432	1 846 085	1 412 418	3 856 643	1 866 469	2 167 333
1 444 090	3 795 161	3 363 997	1 154 270	1 380 864	1 243 749
1 573 116	4 140 918	1 382 544	2 249 895	1 567 355	1 064 588

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1228399002

CG22 0421

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1 » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1225373001

CG22 0422

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1223867003

CG22 0423

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1227211001

CG22 0424

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000\$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1227211003

CG22 0425

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1225373002

CG22 0426

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1228399003

CG22 0427

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1224435002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0428

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 123 896 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise à niveau d'ouvrages de rétention

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 123 896 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise à niveau d'ouvrages de rétention » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 par sa résolution CG22 0344;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 123 896 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise à niveau d'ouvrages de rétention » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 par sa résolution CG22 0344;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022, par sa résolution CE22 0783;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 123 896 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise à niveau d'ouvrages de rétention », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1229459003

Règlement RCG 22-019

CG22 0429

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires et de consolidation des activités des commerces dans le cadre de la deuxième phase du plan de soutien à la relance du centre-ville

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires et de consolidation des activités des commerces dans le cadre de la deuxième phase du plan de soutien à la relance du centre-ville » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 par sa résolution CG22 0345;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires et de consolidation des activités des commerces dans le cadre de la deuxième phase du plan de soutien à la relance du centre-ville » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 par sa résolution CG22 0345;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0782;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires et de consolidation des activités des commerces dans le cadre de la deuxième phase du plan de soutien à la relance du centre-ville »;
- 2- de réserver la somme de 1 000 000 \$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1227896003

Règlement RCG 22-020

CG22 0430

Adoption - Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle alternatives

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle alternatives » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 par sa résolution CG22 0346;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle alternatives » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 par sa résolution CG22 0346;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0844;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle alternatives ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1229200002

Règlement RCG 22-021

CG22 0431

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 par sa résolution CG22 0347;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 par sa résolution CG22 0347;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0843;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1220025005

Règlement RCG 09-023-14

CG22 0432

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 par sa résolution CG22 0348;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 par sa résolution CG22 0348;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0848;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1223843001

Règlement RCG 22-022

CG22 0433

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 333 058 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du Règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 333 058 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0516;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 333 058 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0516;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1071;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 333 058 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1215092003

Règlement RCG 22-023

À 17 h 42, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, qui remercie la présidente de l'assemblée, l'ensemble des équipes qui ont permis le bon déroulement des travaux au conseil d'agglomération depuis le nouveau mandat et remercie les membres du conseil de leur contribution. Elle souhaite notamment un bon été à toutes et à tous, un été qui se révèle sous le signe de plus de libertés. Elle exprime sa joie quant à l'engouement porté à l'île de Montréal et aux régions métropolitaines. Elle invite la population à profiter de la Ville et des activités du centre-ville. Finalement, elle souhaite du bon temps à toutes et à tous.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie la mairesse de Montréal pour son mot, les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes pour leur aide dont celles du Service du greffe et du Bureau de la présidence. Elle souhaite également un bon été à toutes et à tous et souligne le prochain rendez-vous du conseil d'agglomération au mois d'août.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE